

[ENGLISH BELOW]

#### CONDITIONS GENERALES.

- TOUS LES FILMS SOUMIS DOIVENT ETRE DES PREMIERES FRANCAISES (qui n'ont jamais fait l'objet d'une projection ou d'une diffusion en France).
- Seuls des liens de visionnement du film sont admis (pas de DVD ni Blu-ray). IMPORTANT: le lien de visionnement du film doit être actif jusqu'à la fin du mois d'octobre 2016.

#### MODALITES.

Si mon film est invité au Festival International du Film de La Roche-sur-Yon:

- Je m'engage à ce qu'il n'y ait pas de projection de mon film en France avant les dates du Festival (10-16 octobre 2016);
- Je m'engage à ne pas retirer mon film de la sélection du Festival après que celui-ci ait officiellement été sélectionné ;
- Je certifie avoir lu et accepté le règlement du Festival International du Film de La Roche-sur-Yon.

Festival International du Film de la Roche-sur-Yon

7ème édition

du 10 au 16 octobre 2016

#### REGLEMENT

##### I. Festival International du Film de La Roche-sur-Yon

La 7ème édition du Festival International du Film de La Roche-sur-Yon, organisée par l'Etablissement Public de Coopération Culturel Cinématographique Yonnais, se déroulera du 10 au 16 octobre 2016.

##### II. Sections du Festival International du Film de La Roche-sur-Yon

###### II-1 La Compétition Internationale

La Compétition Internationale est composée d'un maximum de 8 longs métrages, présentés en première française.

Sont acceptés seulement :

- des films présentés en première française, n'ayant pas faits l'objet d'une projection publique en France avant les dates du festival.
- des longs-métrages (>60 minutes) sans contrainte de genre.

###### II-2. Compétition Nouvelles Vagues Acuitis

La Compétition Nouvelles Vagues Acuitis est composée d'un maximum de 10 programmes de films présentés en première française.

Sont acceptés :

- des films présentés en première française n'ayant pas faits l'objet d'un projection publique en France avant les dates du festival. Pour des cas exceptionnels, la direction du Festival se réserve le droit d'accorder des dérogations, lesquelles ne pourront pas être contestées.
- des films de toutes durées (courts-métrages, moyens-métrages, longs métrages), tous genres, tous formats.

###### II-3. Compétition Trajectoires

La Compétition Trajectoires est composée d'un maximum de 6 films pour tous publics et tous âges qui font particulièrement écho à l'adolescence et présentés en premières françaises.

Sont acceptés :

- des films présentés en première française n'ayant pas faits l'objet d'un projection publique en France avant les dates du festival. Pour des cas exceptionnels, la direction du Festival se réserve le droit d'accorder des dérogations, lesquelles ne pourront pas être contestées.
- des moyens-métrages (30-60 minutes) ou des longs-métrages (>60 minutes) sans contrainte de genre.

###### - II- 4 Séances Spéciales

Des Séance Spéciales qui proposent un voyage à travers les arts ainsi que les dernières oeuvres des plus grands réalisateurs d'aujourd'hui, toutes présentées en premières françaises.

Sont acceptés :

- des films présentés en première française n'ayant pas faits l'objet d'un projection publique en France avant les dates du festival. Pour des cas exceptionnels, la direction du Festival se réserve le droit d'accorder des dérogations, lesquelles ne

pourront pas être contestées.

- des moyens-métrages (30-60 minutes) ou des longs-métrages (>60 minutes) sans contrainte de genre.

#### - II- 5 Variété

Une sélection haute en couleur de films proches du cinéma de genre et du fantastique, entre mutations et éclats visionnaires.

Sont acceptés :

- des films présentés en première française n'ayant pas faits l'objet d'une projection publique en France avant les dates du festival. Pour des cas exceptionnels, la direction du Festival se réserve le droit d'accorder des dérogations, lesquelles ne pourront pas être contestées.

- des moyens-métrages (30-60 minutes) ou des longs-métrages (>60 minutes) sans contrainte de genre.

#### II-6 Jeune Public

Une programmation spéciale pour les plus jeunes d'entre nous : projections, ateliers et goûters.

### III. Jurys et prix

#### III- 1. Prix de la Compétition Internationale

Le prix est décerné par un Jury International composé de 5 personnalités du cinéma et d'autres domaines artistiques. L'oeuvre primée fera l'objet d'une acquisition par Ciné+, groupe Canal+, pour un minimum de 15 000 euros auprès du distributeur français.

#### III- 2. Prix de la Compétition Nouvelles Vagues Acuitis

Le prix Nouvelles Vagues est décerné par un Jury International composé de 3 personnalités du cinéma et d'autres domaines artistiques. Le réalisateur lauréat recevra 3.000 euros dotés par la ville de La Roche-sur-Yon et Acuitis (partenaire du festival).

#### III- 3. Prix de la Compétition Trajectoires

Le Prix Trajectoires est décerné par un jury de lycéens des classes option cinéma et audiovisuel de Vendée à un film de la Compétition Trajectoires. Le prix est doté de 1000 € pour le réalisateur lauréat.

#### III- 4. Prix du public

Le prix du public concerne les films de la Compétition Internationale, de la Compétition Nouvelles Vagues, des Séances Spéciales et de la programmation Variété. Il est organisé par le quotidien Ouest-France et est décerné par les spectateurs qui peuvent voter après chaque projection. Le réalisateur lauréat recevra alors 1 500 euros dotés par l'association Festi'Clap.

#### III- 4. Prix école d'arts

Le Prix école d'arts est décerné par un jury d'étudiants en école d'arts à un film de la Compétition Nouvelles Vagues.

### IV. Sélection des films

#### IV- 1. Modalités de sélection

Les films seront visionnés et sélectionnés par le Délégué Général du Festival International du Film de La Roche-sur-Yon et par un groupe de conseillers. Leur décision ne pourra pas être contestée.

#### IV-2. Inscription et envoi du film

##### Inscription

L'inscription à la sélection est gratuite.

Pour que le film soit pris en compte dans la présélection, le formulaire d'inscription disponible sur notre site Eventival, doit obligatoirement être rempli.

##### Envoi du film

La date limite d'envoi des films est fixée au 31 juillet 2016.

Les films doivent être envoyés dans un format numérique disponible en ligne (lien Vimeo, Dropbox, autres), et devra rester disponible jusqu'au 16 octobre 2016.

Le lien du film sera à inclure dans le formulaire Eventival lors de l'inscription (dans la section « Statut du film et projections > Screener en ligne »).

En cas d'impossibilité à envoyer les films dans ce format, et seulement dans ce cas, les candidats doivent en informer le Festival qui considérera les possibilités d'un autre mode de visionnement.

### V. Films invités

#### V-1. Films invités

La sélection des films doit rester confidentielle jusqu'à la conférence de presse qui se tiendra entre fin septembre et début octobre 2016.

Le réalisateur et les ayants droits des films s'engagent à ne pas retirer leurs films de la Sélection Officielle après l'annonce du programme du Festival lors de la conférence de presse, qui aura lieu à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre 2016.

#### V- 2. Projection des films invités

Une fois le film sélectionné, les producteurs et les distributeurs s'engagent à ne pas projeter publiquement le film ni à le télédiffuser (télévision, internet) avant la clôture du Festival.

## VI. Copies

L'envoi de la copie de projection doit être effectué avant le 16 septembre 2016. Le Festival demande que la copie du film (quelque soit le format) soit envoyée dès que disponible dans sa version originale et, si possible, sous-titrée en français.

## VII. Transports et assurances

### VII- 1. Transports des copies

Le transport « aller » de la copie sera à la charge de l'expéditeur et devra être effectué « en port payé ». Toute copie envoyée en port dû sera refacturée.

Les envois doivent être dégagés des droits de douane (indiquer la mention «valeur non commerciale »), faute de quoi ils seront refacturés à l'expéditeur.

Le retour des copies sera effectué dans les quinze jours qui suivent la fin de la manifestation et sera à la charge du Festival.

### VII- 2. Assurances

En cas de perte ou de dommage sur la copie entre sa réception et sa réexpédition, la responsabilité du Festival ne sera engagée que pour la valeur de remplacement de la copie ou de la partie concernée.

## VIII. Catalogue

Tout le matériel pour le catalogue du festival (synopsis, fiche technique, photos en HD 300dpi, biographie et filmographie du réalisateur) devra être envoyé dès que disponible et devra parvenir au plus tard le 8 septembre 2016.

## IX. A noter

La direction du Festival se réserve le droit de prendre toute décision relative à des questions non prévues par le présent règlement.

Les demandes d'admission à la sélection du Festival International du Film de La Roche-sur-Yon impliquent l'acceptation inconditionnelle du présent règlement.

Le tribunal civil de La Roche-sur-Yon est le seul compétent en cas de litige.

---

## GENERAL RULES

- ALL SUBMITTED FILMS MUST BE AT LEAST FRENCH PREMIERES (Never publicly screened or broadcast in France).
- Films that have previously been publicly screened, distributed or broadcast (including VoD) in France will not be considered.
- Only online screeners submission are admitted (no DVD/Blu-ray submission). IMPORTANT: The link of the online screeners should be active until October 20th 2016.

## TERMS AND CONDITIONS

If my film is accepted to screen at La Roche-sur-Yon International Film Festival (LRSYIFF):

- I confirm the film will not be screened in France before the festival dates (October 10th-16th 2016).
- I certify that I will not withdraw my film from the LRSYIFF after acceptance by the Festival.
- I confirm that I have read and agree to abide by the Rules and Regulations of the La Roche-sur-Yon International Film Festival.

International Film Festival of La Roche-sur-Yon

7th edition

10th to 16th of October 2016

## Regulations

### I. International Film Festival of La Roche-sur-Yon

The 7th edition of the International Film Festival of La Roche-sur-Yon is organised by EPCCCY and will take place from October 10th to 16th 2016.

### II. Sections of the International Film Festival of La Roche-sur-Yon

#### II-1. International Competition

The International Competition includes a maximum of 8 feature films, presented as French premieres, and subject to the following conditions:

Films presented as French premieres, which have not been publicly screened in France before the festival.

Full-length films (>60 minutes) with no genre constraint.

## II-2. Nouvelles Vagues Acuitis Competition

The Nouvelles Vagues Competition includes a maximum of 10 programs composed of films presented as French premieres, subjected to the following conditions:

Films which have not been publicly screened before the festival. Only in exceptional circumstances will derogations be made.

Films of any duration (short, medium-length and feature films), with no restriction of genre.

## II-3. Trajectoires Competition

Films for all audiences, focusing on teenage years.

Are accepted : medium-length (30<>60 minutes) and feature films (>60 minutes), with no restriction of genre.

## II-4. Special Screening

The latest films from recognized masters of cinema as well as works which build bridges between cinema and arts.

Are accepted : medium-length (30>60 minutes), with no restriction of genre.

## II-5 Variété

A colorful selection of the most imaginative and innovative genre films, between mutations and bright visions.

## II-6 Young audience

Films from around the world especially conceived for children and young people, alongside moving-image related workshops.

## III. Jurys and Awards

### III-1. International Competition Award.

An international jury of five relevant personalities and experts of cinema and the arts will be appointed by the Festival and will award the Best Film of the International Competition.

The winner will be awarded with an acquisition by Cine+Club (CANAL+ Group), for a minimum of 15.000€ to be paid to the French distributor of the film (under condition of the film having a French theatrical release within two years counting from the first screening at La Roche-sur-Yon International Film Festival).

### III-2. Nouvelles Vagues Competition Award.

An international jury consisting of three relevant personalities of cinema and the arts will be appointed by the Festival and will award the Best Film of the Nouvelles Vagues Competition.

The Jury will award the winner of the Nouvelles Vagues Award with 3.000€ endowed by the city of La Roche-sur-Yon and by Acuitis (partner of the festival).

### III-3. Trajectoires Competition Award.

A Jury of high school students in Film studies will award the Best Film of the Trajectoires Competition. The Jury will award the director winner with 1000€.

### III-4. Audience Award

The Audience Award concerns films of the International Competition, Nouvelles Vagues Competition, Special Screenings, and Variété sections. It is organised by the daily newspaper Ouest-France and awarded by the audience who can vote online after each screening. The winning director will receive € 1500 endowed by the Festi'Clap cultural association.

### III-5. Art School Award

A Jury of arts students will award the Best Film of International Competition, Nouvelles Vagues Competition, Special Screenings, and Variété sections.

## IV. Selection of the films.

### IV-1. Terms and conditions

Submitted films will be considered by the Delegate General of the International Film Festival of La Roche-sur-Yon and by a board of consultants.

### IV-2. Film Submission.

Submission is free for all films.

In order to be considered, the film must be submitted via the online entry form on the Eventival platform.

Only films that have been completely registered online can be considered for selection.

Deadline for submission is July 31st 2016.

The films should be sent in digital format and made available online (Vimeo password protected, Dropbox, other password-protected online platforms). Access and availability to the online screeners should be granted until October 17th 2016.

The link of the film should be copy/pasted in the Eventival form at registration (« Status and Film Materials > Online Screener »).

If unable to submit films via online platforms, and only in this case, the candidates should contact the Festival, which will consider the possibility of an alternative previewing mode.

## V Invited films.

### V-1. Invited films

The selection should remain confidential until the official press conference, which will be held between mid-September and early October 2016.

Right holders and director of the invited films commit not to withdraw the film of the Official Selection after the official press conference which will be held between mid-September and October 2016.

#### V-2. Screenings of invited films

Once the film is selected, producers and distributors commit not to organize public screenings of the film nor to broadcast it, nor to make it available on the internet, before the end of the Festival.

#### VI. Prints

Screening materials should be sent as soon as possible and not later than September 20th 2016. The Festival requests that the copy of the film (whatever the format) should be sent as soon as available in its original version and, if possible, subtitled in French.

#### VII. Transports and insurance

##### VII.1. Transport of the print

The transport "to go" the copy will be borne by the sender and must be conducted "prepaid". Any copy sent postage due will be invoiced.

Shipments sent through international courier services must clearly indicate "non-commercial value" (any shipping-related cost resulting from a commercial value declaration will be invoiced back to the sender).

The festival will cover the costs for the return of the prints within the two weeks following the end of festival.

##### VII-2. Insurances

In case of loss or damage to the copy between its reception and its redirection, the responsibility of the Festival will be incurred for the replacement value of the copy or of the party.

#### VIII. Catalogue

All material for the festival catalog (synopsis, technical details, photos in HD 300dpi , biography and filmography) must be sent as soon as available and should be received no later than September 15th , 2016.

#### IX. To be noted

The Festival Director reserves the right to settle any case not covered by these regulations.

Participation in the Festival requires the unconditional acceptance of the regulations.

The Civil Court of La Roche-sur-Yon will be the only jurisdiction in case of dispute.